

# Sans immobilier, juste avec le soleil, 7% par an

15/04/2010

Axone Invest, spécialiste en stratégies fiscales, lance :une offre unique sur le marché, baptisée Energy Production, permettant aux investisseurs d'accompagner le financement de générateurs photovoltaïques pendant 6 ans, et de bénéficier ainsi des avantages fiscaux de la souscription au capital des PME dans le cadre de la loi TEPA.

En partenariat avec Energia GDF Suez, l'investissement dans des générateurs photovoltaïques sous le contrôle et la responsabilité se fait sous le contrôle d'une filiale, Axone Energy, agissant en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Axone Energy s'est entourée de professionnels réputés pour leur pratique afin d'organiser, dans un cadre totalement maîtrisé, les conditions techniques, juridiques, fiscales et financières des investissements à réaliser.

*«Le principal moteur de développement des énergies renouvelables est le dispositif d'achat de l'électricité à des tarifs fixés. La fixation des tarifs prend ainsi en compte les coûts d'investissement et d'exploitation et assure un niveau de rentabilité des capitaux investis. La totalité de la production d'électricité est vendue dans le cadre d'un contrat irrévocable conclu pour une durée de 20 ans selon le tarif réglementaire défini par décret. La garantie de rachat par EDF de l'électricité produite permet aux sociétés d'exploitation de connaître leurs revenus et ainsi, sous réserve d'avoir une bonne maîtrise des investissements initiaux et des coûts d'exploitation, de s'assurer de la rentabilité des projets financés. Une situation idéale pour bénéficier à plein des avantages fiscaux liés à la souscription au capital des PME. Dans ce contexte, l'offre Energy Production est une solution d'investissement garantissant un maximum de sécurité. La motivation pour les investisseurs est double : patrimoniale, un objectif réaliste de rentabilité économique sur les apports financiers des investisseurs de 7 % par an sur 6 ans ; Fiscale, en bénéficiant des avantages fiscaux de la loi Tepa (réductions impôt sur le revenu et/ou ISF et exonération ISF)»*  
témoigne Franck Ladriere, PDG d'Axone Invest.